



Accessibilite PMR pour une salle de bain au RDC

Par Maxpeltier

Bonjour,

Je batis 3 logement mitoyens destines a la location long terme

ce sont des logements avec un etage (RDC +1)
les chambres sont a l'etage et la salle de bain egalement

mon constructeur m'indique l'obligation de faire un sdb accessible au RDC.

ce sont des logement a entree individuelle, sans ascenseur

suis-je vraiment obligé?

Par Al Bundy

Bonjour,

Cela ne parait pas invraisemblable.

Puisque vous construisez afin de louer vous êtes tenus de respecter les règles d'accessibilité. Vous devrez d'ailleurs faire contrôler vos construction à la fin des travaux et fournir une attestation en ce sens avec votre déclaration d'achèvement et de conformité des travaux en mairie (art. R.462-4-3 CU et L.122-10 CCH). Il vous faudra également fournir un document attestant du respect des règles relatives à l'acoustique.